

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE** de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature
et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 **JUIN 1960**

7. La Septième Assemblée Générale

- note avec satisfaction les mesures prises récemment dans certains pays afin de faire face à la nécessité urgente d'assurer un enseignement supérieur dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, notamment par la création de chaires universitaires, de cours pour étudiants avancés et d'instituts ou autres cours d'enseignement supérieur,
- et invite toutes les autorités intéressées à combler par priorité les graves et nombreuses lacunes qui subsistent dans ce domaine et à y remédier sans délai en instituant un plus grand nombre de cours d'enseignement supérieur et en renforçant l'aide matérielle consacrée à cette nécessité vitale.